

## Connaissance des publics éligibles au « RSJ »

*Étude des parcours de vie et d'accompagnement des jeunes de 18 à 24 ans en situation de précarité*

---

**PRINCIPAUX RÉSULTATS**

MARS 2021







## Présentation de l'étude

Dans le cadre du déploiement du projet expérimental de « Revenu de Solidarité Jeunes » (RSJ), la Direction de la Prospective et du Dialogue Public (DPDP) associée à la Direction de l'Insertion et de l'Emploi (DIE) de la Métropole de Lyon, a missionné l'agence Nova 7 pour réaliser une enquête auprès de jeunes potentiellement éligibles au RSJ et de professionnels. Celle-ci vise, d'une part, à objectiver les différentes situations que vivent les jeunes précaires et, d'autre part, à recueillir les réactions de jeunes et de professionnels qui les accompagnent au projet de RSJ. Les enseignements de cette étude permettent ainsi de mieux cerner l'environnement, des jeunes mais aussi des professionnels dans lequel ce dispositif va prendre place, et d'opérer des ajustements en vue de sa mise en place.

Un dispositif d'étude qualitative a été mis en place, reposant sur une série de 9 entretiens avec des professionnels de l'accompagnement des jeunes menés conjointement par la DIE, la DPDP et Nova7, ainsi qu'une série de 11 entretiens avec des jeunes de 18 à 24 ans en situation de précarité et potentiellement éligibles au RSJ. Pour garantir l'anonymat de ces derniers, les prénoms utilisés ont été modifiés.

# La précarité chez les jeunes majeurs

## Des profils et des situations très variés

Parmi les jeunes les plus précaires, on retrouve notamment les différents profils et situations ci-dessous qui se croisent et se cumulent souvent :

**Des jeunes vulnérables face à l'emploi :** une précarité professionnelle qui se manifeste de façon très variée (sans emploi, intérim et contrats courts, micro-entrepreneuriat, risque de rupture professionnelle)

**Des jeunes issus des Quartiers Politique de la Ville** qui ont en commun des formes de cumul de difficultés et un certain enfermement sur le quartier

**Des jeunes ayant des difficultés psychiques,** dans un spectre très large de la santé mentale : de troubles « socio-affectifs » à des pathologies lourdes

**Des jeunes ayant un handicap mental ou des difficultés cognitives :** des jeunes ayant des déficiences intellectuelles, des difficultés de compréhension, de communication et/ou de relation

**Des jeunes en situation d'addiction voire de poly-addiction,** qui cumulent parfois avec un parcours judiciaire et/ou des difficultés psychiques

**Des jeunes ayant un parcours judiciaire,** ayant une voire plusieurs condamnations et incarcérations, parfois très jeunes, sortant pour certain.es de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

*« On a des jeunes qui arrivent à 18 ans, qui ont décroché du système scolaire à 16 ans et qui ont déjà 2 ans de vide dans leurs parcours, en souffrance. Tout est à reconstruire. » (Professionnel 1)*



*« Je viens d'Italie et quand je suis arrivée, j'étais mineure. Je suis passée par le foyer. J'étais à l'IDEF. Quand j'ai eu 18 ans, je me suis trouvée dehors*

*sans argent, sans rien et en ne connaissant personne ici en France. J'avais peur. Je ne savais pas comment j'allais finir. » (Amina)*

**Des jeunes en errance,** qui alternent entre des solutions d'hébergement temporaire et des aller-retours dans la rue, ou connaissent de longues périodes de rue très marquantes

**Des jeunes de nationalité étrangère :** si certains sont en situation irrégulière, d'autres ont un statut légal mais dans une situation néanmoins très contrainte et instable

**Des étudiants qui ne peuvent pas bénéficier -ou insuffisamment- d'un soutien familial** et n'ont pas accès aux bourses étudiantes, qui ont perdu un emploi étudiant, etc.

**Des jeunes majeurs encore scolarisés dans le secondaire, avec un risque de décrochage :** peu nombreux mais complètement « hors radars »

**Des jeunes issus de la communauté des gens du voyage** qui vivent au sein de familles élargies et soudées mais peuvent être isolées dans leur communauté et très éloignés de l'emploi

## Des difficultés partagées par beaucoup de ces jeunes

Les jeunes les plus vulnérables partagent certains points communs : en premier lieu, **une situation financière et matérielle très précaire**, comme conséquence directe des difficultés d'insertion professionnelle et de rupture familiale. Ces jeunes connaissent effectivement souvent **des ruptures sociales et familiales**, avec tout ou une partie de leur entourage proche, ce qui conduit à un relatif isolement de ces jeunes adultes. **Ils méconnaissent certains codes du monde adulte voire s'en méfient**. Ils sont également fortement éloignés de l'emploi, du fait de l'existence de « freins périphériques » à leur insertion. Les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien,

financières et matérielles, mais aussi relationnelles, les amènent à **connaître des parcours instables et discontinus** (aller-retour chez la famille, dans la rue, auprès des acteurs de l'accompagnement, de l'ASE, etc.). Ces jeunes se trouvent également dans une situation d'« **incomplétude administrative** » : certaines étapes clés n'ont pas été remplies (indépendance fiscale, sécurité sociale, pôle emploi, CAF, compte bancaire, etc.), ce qui freine leur accès aux droits et leur autonomie. Ces jeunes éprouvent par ailleurs une anxiété forte face à l'instabilité financière et matérielle permanente, à l'isolement, et pour certain.es face à la violence de l'expérience de la rue, ainsi qu'une estime de soi très écornée.



*Il est relevé que les crises sanitaires et économiques tendent fortement à aggraver les difficultés des jeunes précaires, freinant fortement l'insertion professionnelle et faisant basculer de nouveaux jeunes dans la grande précarité*

« Seulement 2% des jeunes qu'on accompagne sont aidés par la sphère familiale. Parfois ce sont même eux qui sont contraints d'aider leur famille. » (Professionnel 2)

« Avec un temps partiel qui tend à se réduire avec la deuxième vague qu'on vient de connaître, c'est un peu compliqué. Je suis passée de 400 € à 600 € que je recevais avant la deuxième vague par mois (suivant le nombre d'heures que je faisais) à entre 150 € et 300 € maximum. » (Charlotte)

## Les ressources des jeunes

**Les aides et dispositifs d'accompagnement existants** sont bien évidemment des ressources importantes pour les jeunes en situation de précarité, parfois très ponctuelles, parfois au long cours et alors incarnées par la figure d'un.e référent.e. Même relativement isolés, ces jeunes conservent pour beaucoup un proche (parfois membre de leur famille) qui peut fournir ponctuellement un soutien (hébergement, conseil et orientation, etc.)

**Leurs pairs**, d'autres jeunes en difficulté croisés dans la rue ou des structures d'accompagnement, sont également une ressource importante via le bouche à oreille. Enfin, ces jeunes font preuve souvent de **ténacité et d'endurance** face aux difficultés rencontrées, et pour celles et ceux en voie d'insertion et ayant un peu de recul sur leur parcours, **de capacités de résilience et d'une maturité remarquables** pour leur âge.



« J'ai été à la rue à mes 18 ans après l'ASE. Je n'avais pas d'endroit où aller. J'ai été chez quelques amis mais je ne pouvais pas y rester longtemps, ce n'était pas possible pour eux. J'ai fini par dormir dehors, il a fallu que je m'adapte. » (Murad)

« À 18 ans, on m'a mis dehors, j'étais tout seul, plus de foyer rien, du jour au lendemain. Je ne savais pas ce qu'il fallait faire, en fait il me manquait plein de papiers. Au foyer je n'avais pas appris tout ça. » (Laurent)

## Les particularités de la précarité chez les jeunes

**Une prégnance de l'enjeu d'ouverture et d'accès aux droits élémentaires** : des jeunes adultes qui démarrent leur parcours d'« autonomie administrative » avec très peu de ressources en la matière

**Des « bagages » et problématiques non résolues** : carences affectives et éducatives, difficultés psychiques, conflits familiaux, ou encore « erreurs de jeunesse » (décrochage scolaire, délits) dont ils subissent les conséquences en tant que jeunes adultes

**Des jeunes « sans filet »**, fortement vulnérables, du fait de leur relatif isolement



**Une forte exigence et pression pesant sur ces jeunes** qui se doivent d'être autonomes du jour au lendemain (à la majorité ou suite à des ruptures)

**Une immédiateté caractéristique de la jeunesse** : des jeunes qui vivent dans l'instant présent et pour qui la projection à moyen et long termes n'est pas naturelle

**La volatilité et la mobilité sur le territoire national**, particulièrement valable pour les jeunes les plus précaires, en errance

# Les parcours d'accompagnement des jeunes précaires

## Des parcours marqués par des aller-retours et du non-recours au droit

Les jeunes en situation de précarité ont généralement des parcours d'accompagnement discontinus, marqués par des aller-retours avec des dispositifs du fait de ruptures ou de crises dans leur vie, ou encore d'un rapport conflictuel avec l'institution. C'est d'autant plus vrai qu'ils sont en grande précarité voire en errance, alors parti-

culièrement volatiles, l'accès et le maintien dans un parcours d'accompagnement est très délicat. Parmi ces jeunes, beaucoup ont eu un parcours à l'ASE avec bien souvent un placement assez jeune et un passage par plusieurs foyers ou familles, voire des périodes de ruptures avec l'institution.



« Dans la rue on essaie de ne pas tomber trop malade. Aller chez le médecin c'est compliqué, il faut en trouver un qui accepte de nous recevoir. Puis il faut faire garder les affaires, essayer d'être un peu propre. Il faut aussi avoir économisé un peu pour avancer la consultation. » (Laurie)

De nombreux jeunes précaires se trouvent également dans des situations atypiques, ils « **ne rentrent pas dans les cases** ». Leur parcours est alors ponctué par une inadéquation de leur profil et de leur situation avec les critères définis par les institutions pour accéder aux aides et dispositifs existants.

Enfin, les parcours de ces jeunes sont marqués par le **non-recours**. Celui-ci s'explique par une incompatibilité des dispositifs et aides existants aux situations des jeunes : des conditions d'entrée ou de maintien trop contraignants (documents

administratifs requis, niveau d'engagement demandé, etc.) pour des jeunes en errance, en souffrance psychique ou encore en rupture. Le non-recours peut être une conséquence du rejet des institutions par ces jeunes, ou encore d'une méconnaissance de leurs droits. Il est particulièrement prégnant en matière de santé et de santé mentale, perçus comme non prioritaires par ces jeunes et face à une offre inadéquate ou insuffisante pour eux.

« Les jeunes naviguent et donc nous on bricole entre différentes allocations mais elles ne sont alors pas assez 'crantées' à un vrai parcours d'accompagnement. » (Professionnel 3)

« Dans les ¾ des docs Cerfa à remplir quand on a grandi à l'ASE, les jeunes ne rentrent pas dans les cases : on doit toujours faire un courrier d'accompagnement qui explique qu'il s'agit d'une situation spécifique qui nécessite une dérogation. Ce constat est d'ailleurs super dur pour les jeunes. » (Professionnel 4)

## Les attentes de ces jeunes : un cadre sécurisant et une volonté de devenir autonome

Les jeunes les plus précaires expriment, logiquement, avant tout, **un besoin de sécurisation de leur situation matérielle** : leurs demandes concernent donc le logement (ou a minima l'hébergement), mais aussi des aides en matière d'alimentation, pour se vêtir ou encore pour payer leur forfait téléphonique. Leurs attentes portent également sur **un accompagnement sur le volet administratif**, qu'ils ne maîtrisent pas pour la plupart, pour faciliter l'accès aux droits.

Selon leur situation et leur âge, certains **recherchent de la méthode et un cadre structuré** pour les aider à construire leur projet personnel et professionnel, tandis que d'autres, parmi les plus en difficulté, ont besoin d'un cadre souple et peu contraignant pour les amener progressivement à reprendre confiance en eux et en l'institution. Ces derniers sont aussi en attente d'un soutien, d'une présence et d'une réelle écoute compréhensive, davantage qu'un accompagnement orienté.



« Moi je ne suis pas là à attendre des allocations, c'est pas du tout mon objectif. Tout ce que je veux moi c'est trouver un boulot stable. » (Manik)

**Ces jeunes aspirent tous à être autonomes**, ils souhaitent apprendre à se débrouiller seuls, administrativement et financièrement. Demander de l'aide n'est donc pas une démarche évidente pour eux. **Cette autonomie passe par l'emploi** (un « petit boulot » alimentaire pour certains ou un emploi en phase avec le projet professionnel pour d'autres), synonyme d'autonomie financière et d'une capacité à subvenir à ses besoins, voire à épargner pour faire avancer ses projets.

« L'arrivée au CHRS ça a été le début de la stabilité. Rien que les tickets service, tous les mois, permettaient déjà au niveau alimentaire de se stabiliser. J'ai pris jusqu'en décembre pour me remettre physiquement. » (Victor)

# Le rapport de ces jeunes à l'institution :

## la confiance sur le fil

Certains jeunes éprouvent un sentiment d'injustice, voire d'abandon face à des institutions avec un dialogue qui n'est pas toujours évident en particulier quand ils ont le sentiment de ne rentrer dans aucune case administrative. Ceci engendre de la désillusion, les conduisant parfois à abandonner leurs démarches. D'autres sont ainsi **dans le rejet des dispositifs** et aides existants, du fait d'une méfiance vis-à-vis du monde adulte, de mauvaises expériences ou d'une forme de lassitude vis-à-vis des institutions.

Ce manque de confiance semble toutefois remédiable rapidement, par **la voie de la médiation humaine**. La qualité des relations interpersonnelles, entre un jeune et son accompagnant, s'avèrent décisives dans leur parcours. Enfin, ces jeunes témoignent d'**une forte méconnaissance de leurs droits** et des dispositifs existants, aggravée par la circulation de fausses informations.

---

**Direction de la prospective et du dialogue public (DPDP)**  
**Direction de l'Emploi et de l'Insertion (DIE)**

Réalisation de l'enquête de terrain, analyse et conception graphique  
**Agence Nova 7**  
Sophie Keller et Quentin Zaragori,  
membres du réseau de veille prospective de la DPDP

### CONTACTS

Caroline RICHEMONT  
Direction de la prospective et du dialogue public / service usages et expérimentations  
Mail : [cricheumont@grandlyon.com](mailto:cricheumont@grandlyon.com)

Romane PARENT  
Direction de l'Insertion et de l'Emploi (DIE)  
Mail : [roparent@grandlyon.com](mailto:roparent@grandlyon.com)